

Département
du LOIRET

Arrondissement
de MONTARGIS

Canton
de LORRIS

MAIRIE DE MONTCRESSON

25 rue de Verdun
45700 MONTCRESSON

Téléphone : 02.38.90.00.53

Fax : 02.38.90.04.32

E.mail : mairie.montcresson@wanadoo.fr

Montcresson, le 09/06/2017

<p>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</p>

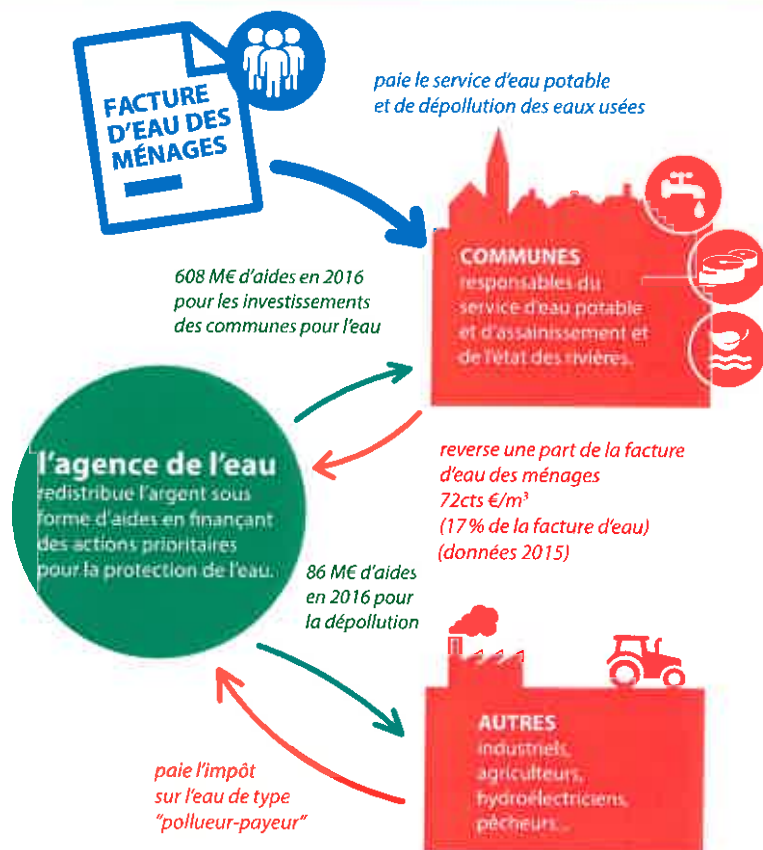
La société IRH, missionnée pour réaliser l'étude diagnostique du réseau de l'assainissement collectif, n'a pas terminée son mémoire. En conséquence, le Plan Pluriannuel d'investissement du service de l'assainissement collectif qui en découle n'a pas été établi.

M. HECKLI Alain, adjoint au maire responsable du service public de l'assainissement collectif

L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³ (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.



3,77 €

de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés



80,86 €

de redevance de pollution domestique payée par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau, y compris modernisation de collecte)



0,06 €

de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés



0,12 €

de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)



9,62 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les abonnés domestiques et activités économiques assimilées domestiques (répercutés sur le prix de l'eau)



1,72 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)



3,85 €

de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits (part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



4,5 €

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



68,8 €

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



6,7 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides



3,5 €

pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)



10,0 €

principalement aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource et la production d'eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



6,2 €

aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



0,4 €

pour la coopération internationale

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
 - 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique
- (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.

Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr



l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AETHM)
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doucort, N. Leblanc,
agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Télécharger l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode

L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



www.eau-seine-normandie.fr